



Démarrer sur TelePAC

Comment créer son compte la première fois ?

Sur www.telepac.agriculture.gouv.fr suivez les étapes ci-dessous pour créer votre compte et accéder à vos dossiers électroniques.

Les étapes

• Étape 1

Sur l'écran d'accueil, saisissez votre numéro Pacage dans la zone entourée en rouge sur l'écran ci-dessous.

• Étape 2

Sur l'écran suivant, saisissez vos informations personnelles :

- n° **Pagage**,
- **code INSEE** du siège de l'exploitation,
- n° **SIRET** ou **date de naissance**,
- **3 derniers caractères du compte bancaire** et la **clé RIB**,
- **code « TelePAC 2009 »** qui se trouve en haut à gauche de la première page de votre **courrier de fin de campagne 2008**.

Code
TelePAC 2009

• Étape 3

Durant la dernière étape de la création de votre compte, il vous sera demandé de choisir votre mot de passe de connexion.

Nouveau

Procédure plus simple si vous aviez déjà créé un compte TelePAC en 2008

• Étape 1

Sur l'écran d'accueil, saisissez, comme indiqué ci-dessous, votre identifiant d'utilisateur et votre mot de passe. Il s'agit de ceux utilisés en 2008.

• Étape 2

Sur l'écran suivant, saisissez votre «code TelePAC 2009» qui se trouve en haut à gauche de la première page de votre **courrier de fin de campagne 2008**, puis Validez. Votre compte est alors reconduit pour 2009.